

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2021 (ordinaire)

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux-mil-vingt-et-un le jeudi vingt-et-un janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire

Présents : Mesdames Bernadette BAILLON, Diane DESMONTS-BONNET, Laetitia LEBRETHON, Nathalie MEMETEAU, Jessica VILLERS,
Messieurs Daniel BARRÉ, Emilien BARRAULT, Dany BLONDIO, Serge BOUTEILLER, Bernard GUÉRIN, Rodolphe RAMBAUD, Didier VRIGNAUD,

Absents : Clément GODET, Catherine VRIGNAUD, Didier MOUNOURY,

Pouvoirs : de Clément GODET à Daniel BARRÉ, de Didier MOUNOURY à Didier VRIGNAUD

Secrétaire de séance : Diane DESMONTS-BONNET

Date de convocation : 14 janvier 2021

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, pour rappel, les membres du conseil le valident.

.1 Déclaration d'intention d'aliéner 35 rue des Ponts de la Boutonne - parcelles B0630 et B 0631

Délibération 2021D_01

Vu la délibération 32/2015 du 28 mai 2015 instituant un droit de préemption urbain sur le secteur dit "traversée du bourg",

Considérant la mise en vente des parcelles cadastrées B0630 et B0631 d'une superficie totale de 374 m², comprenant les terrains situés 35 rue des Ponts de la Boutonne,

Monsieur le Maire présente les plans et les informations obtenues auprès du Notaire.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, NE SOUHAITE PAS exercer son droit de préemption pour ces terrains cadastrés B0630 et B0631.

.2 Décision budgétaire n°1 Autorisation d'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2021

Délibération 2021D_02

Considérant les dépenses d'investissements à engager avant le vote du budget primitif 2021, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour pouvoir régler ces dépenses, dans le respect d'un total inférieur à 25% des investissements du budget primitif 2020.

Monsieur le Maire présente au conseil les dépenses d'investissements en cours de réalisation avant le vote du budget 2021.

Ces dépenses concernent :

- le fonds COVID versé à la Communauté de Communes,
- le remplacement des arbres fruitiers,
- l'achat du terrain en bordure de Boutonne,
- l'achat des bâtiments ex-HLM rue Henri Béguier,
- la démolition des murs Saldmann,
- L'achat des terrains défense incendie La Gloriette,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents AUTORISE Monsieur le Maire à régler les dépenses d'investissement au budget Commune **pour un montant total de 34 066,32 € HORS FRAIS DE NOTAIRE**, comme précisé dans le tableau ci-après :

Fournisseurs	Factures	Désignations	Montants €	Imputations
Com Com Mellois en Poitou	Titre 2020/1506	Versement fonds COVID	2 589,00	2041513
Pépinières Ogereau	20000574	Arbres fruitiers	297,97	2121
LMBS Notaires	2007064	Achat terrain Boutonne	5 612,00	2111
Immobilière Atlantic Aménagement	à venir	Achat anciens HLM	23 000,00	21318
SARL Gaufichon	à venir	Démolition Saldmann	842,35	454101
LMBS Notaires	à venir	Achat terrains DECI Gloriette	1 725,00	2111
		Total	34 066,32	

.3 Location hangar place du Château (annule et remplace 2020D_60)

Délibération 2021D_03

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de fixer le montant des loyers des bâtiments communaux; de définir le montant du dépôt de garantie et de déléguer au Maire la signature d'un bail commercial,

Considérant la demande de la SARL SAD, rue du Ridouet à Chizé, de louer la partie gauche du local communal situé au bout de la place du Château,

Considérant que cette partie du hangar n'est pas utilisée par nos services techniques,

Considérant qu'il n'est pas possible d'ouvrir à cet endroit un nouveau compteur électrique, il convient d'évaluer le montant forfaitaire des charges de ce local,

Monsieur le Maire propose d'étudier la question

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE de fixer le montant du loyer du hangar situé place du Château à 100,00 €HT, le montant du dépôt de garantie à 100 €, le montant des charges mensuelles à 10 €.

.4 Convention précisant les compétences respectives SIVU / Mairie de Chizé

Délibération 2021D_04

Considérant que la dernière convention signée entre la Commune et le SIVU date du 26 mai 2009, il convient de l'actualiser.

Cette convention a pour objet de définir les champs de compétences relevant de la Commune de Chizé, propriétaire des bâtiments et des terrains d'emprise, et ceux relevant du Syndicat Intercommunal chargé du fonctionnement et des services éducatifs (SIVU).

Un exemplaire de la convention proposée a été soumis aux membres du conseil.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE les modalités de répartition des compétences relatives à l'école.

.5 Demande de subventions bâtiments rue Henri Béquier

.6 Demande de subventions isolation logements communaux

Compte tenu du manque d'informations reçues à ce jour, ces sujets sont reportés.

.7 Choix du prestataire imprimante copieur

Délibération 2021D_06

Considérant que le contrat qui nous lie avec la Société SORAM arrive à échéance au 31 mars prochain,

Considérant que quatre entreprises ont été consultées pour la fourniture et la maintenance d'une imprimante copieur multifonction à compter du 1^{er} avril 2021,

Voici une synthèse des offres reçues :

	LBS (Niort)	SBS (Niort)	Groupe CPRO ex SORAM (Niort)	Central Copie (Poitiers) nouveau produit
Modèle	XEROX Altalink C 8130 neuf	Hewlett Packard E87640 neuf ex samsung	Kyocera TASKalfa 3252ci neuf	EPSON WF-C20600 neuf technologie jet encre eco energie
Impression	30 pages par minute Couleur et noir et blanc A6 / A3 avec cassettes papier Connexion réseau	40 pages par minute Couleur et noir et blanc A6 / A3 avec cassettes papier Connexion réseau	32 pages par minute Couleur et noir et blanc A6 / A3 avec cassettes papier Connexion réseau	60 pages par minute Couleur et noir et blanc A6 / A3 avec cassettes papier Connexion réseau
Recto verso	Oui Avec chargeur de documents un passage	Oui Avec chargeur de documents un passage	Oui Avec chargeur de documents un passage	Oui Avec chargeur de documents un passage

	LBS (Niort)	SBS (Niort)	Groupe CPRO ex SORAM (Niort)	Central Copie (Poitiers) nouveau produit
Scan to mail/dossier	Oui	Oui	Oui	Oui
Services et garantie	Maintenance curative et préventive, Intervention sous 4 h , 4 techniciens MO et dépl, pièces détachées plateforme xerox en bulgarie, fourniture des encres	Maintenance curative et préventive, Intervention sous 4 h , 9 techniciens MO et dépl, pièces détachées, fourniture des encres,	Maintenance curative et préventive, Intervention sous 8 h , 2 techniciens MO et dépl, pièces détachées, fourniture des encres + 22.79 € / trimestre ,	Maintenance curative et préventive, Intervention sous 3 h , 4 techniciens MO et dépl, pièces détachées, fourniture des encres
Loyer trimestriel	240,69 € HT (80,23 €/mois) avec un contrat de 63 mois	125,25 € HT (41,75 €/mois) avec un contrat de 63 mois	266 € HT avec un contrat de 63 mois	215 € HT avec un contrat de 63 mois
Coût copie	0,00295 € HT/page NB 0,0295 € HT/page couleur Estimation trimestrielle (5000 NB et 4500 couleur) = 14,75+ 132,75 = 147,50 € HT	0,0032 € HT/page NB 0,032 € HT/page couleur Estimation trimestrielle (5000 NB et 4500 couleur) = 16+ 144 = 160 € HT	0,0035 € HT/page NB 0,035 € HT/page couleur Estimation trimestrielle (5000 NB et 4500 couleur) = 17,5+ 157,5 = 175 € HT	0,0031 € HT/page NB 0,031 € HT/page couleur Estimation trimestrielle (5000 NB et 4500 couleur) = 15,5+ 139,5= 155 € HT
Livr/ Installation Formation	379,00 € HT sous 3 semaines	Sous 2 semaines offerte	Sous 3 semaines offerte	130,00 € HT sous 3 semaines

VU le tableau comparatif des offres, après avoir pris les références de chacun

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE DE RETENIR l'entreprise SBS selon les modalités précisées au contrat.

.8 Demande d'exonération de loyer commerce salon de coiffure

Délibération 2021D_05

Considérant la demande de Madame SECHER, gérante du salon de coiffure "C dans l'Hair", locataire du 52 rue Duguesclin, d'exonération de loyers pour tenir compte de la prolongation des effets de la crise COVID,

Considérant que les confinements successifs n'ont pas permis à Madame SECHER de développer sa clientèle dans des conditions normales.

Monsieur le Maire demande leur avis aux élus.

Les élus souhaitent que le siège social de l'entreprise soit sur la commune.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, ACCORDE une exonération de loyer supplémentaire jusqu'au 30 juin. Un nouvel examen de la situation sera réalisé avant juin 2021.

.9 Convention cinéma CRPC

Délibération 2021D_07

Considérant que l'association Yfaucou demande à la Commune de signer une convention annuelle avec le CRPC (Centre Régional de Promotion du Cinéma en Poitou Charentes) et payer la cotisation de 1 250 € annuelle,

Considérant le refus de la Communauté de Communes Mellois en Poitou de payer cette cotisation,

Considérant que la Commune met à disposition la salle des fêtes de Chizé et que des habitants hors commune bénéficient de ce service,

Considérant qu'il est nécessaire que l'association dépose une demande de participation auprès de la Communauté de Communes

Les élus acceptent de payer la cotisation au CRPC jusqu'à concurrence de la valeur de la part d'écran de projection détenue par Yfaucou. L'association Yfaucou cède en contrepartie la part détenue sur l'écran qui devient pleine propriété de la Commune.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DONNE son accord pour signer la convention avec le CRPC pour 2021 pour un montant de 1 250 €.

.10 QUESTIONS DIVERSES

.Vente d'une bétonnière hors d'usage

Délibération 2021D_08

Considérant l'état et l'âge de la bétonnière, hors d'usage, ne figurant pas à l'inventaire,

Considérant l'offre de reprise du matériel, formulée par Monsieur Jean-Joseph LUNEAU domicilié 4 rue de l'Eglise à LE VERT, reçue en mairie,

Monsieur le Maire demande leur avis aux élus.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de céder, la bétonnière hors d'usage au prix de 80 € à Monsieur Jean-Joseph LUNEAU domicilié 4 rue de l'Eglise à LE VERT.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 18 mars 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

A Chizé, le 8 janvier 2021

**Le Maire,
Daniel BARRÉ**